

une augmentation, comparés au montant de 1895-96—la dernière année de l'Administration conservatrice—qui s'élevait à \$37,000,000 moins quelques milliers de piastres—de \$4,000,000 pour l'année à laquelle nous pourvoyons maintenant, ayant de plus la certitude qui se dresse devant nous, que l'année prochaine il y aura, comme pour tous les autres exercices, des crédits supplémentaires qui seront déposés à la prochaine session du Parlement, autorisant d'autres dépenses se rattachant aux services publics de cette année-là. Il se peut que l'on ne dépense pas absolument tous les \$41,000,000 que l'on demande maintenant. Il est possible que des petits montants ne soient pas employés, mais je crois pouvoir en toute certitude prétendre que les crédits qui seront assurément déposés pendant la prochaine session du Parlement et affectés à l'exercice que nous examinons, représenteront un montant plus considérable que celui des économies que l'on réalisera sur les deux budgets, principal et supplémentaire, qui nous sont déjà soumis.

Ainsi donc il est certain dès maintenant qu'en ce qui concerne le compte du revenu consolidé, le Gouvernement fait décréter une dépense de pas moins assurément—elle pourra être plus considérable—de \$41,000,000, pour l'année 1898-99; puis, lorsque nous comparons ce montant avec celui que le Gouvernement libéral-conservateur a dépensé pendant l'année 1895-96, soit \$36,949,000, nous trouvons qu'il y a une augmentation de plus de quatre millions de piastres sur le compte du revenu consolidé seulement.

Permettez-moi, ici, de signaler à mon honorable ami le Ministre de la Justice la position dans laquelle il se trouve en ce moment vis-à-vis de ses anciens commettants de Bothwell. Il leur promet en 1894—c'est le Premier Ministre qui le dit—que si le parti libéral arrivait au pouvoir, lui et ce parti réduiraient annuellement de \$4,000,000, les dépenses payées à même le revenu consolidé de, qu'ils feraient cette diminution. Nous constatons ici que dès la première année où mon honorable ami est en état de contrôler les prévisions, il prépare, non seulement il prépare, mais fait voter au Parlement et impose au pays un budget autorisant une dépense dépassant de plus de \$4,000,000 le montant affecté à cette fin par le Gouvernement libéral-conservateur. Ainsi donc, mon honorable ami commence

sa carrière comme membre de l'Administration en dépensant à même le revenu du fonds consolidé seul et pour la première année au-delà de \$8,000,000 de plus, que le montant qu'il avait promis à ses commettants de Bothwell d'affecter aux services publics si il était appelé à faire partie du Gouvernement canadien. Voilà la position dans laquelle se trouve mon honorable ami.

Mon honorable ami a dit quelque chose à propos du compte du capital.

Je n'ai pas ces chiffres en détail. Je n'ai pas l'intention de les examiner très longuement, et je remarque que les chiffres que j'ai sont basés sur les prévisions soumises à la Chambre des Communes; je présume que certains légers changements y ont été faits par la Chambre au cours des délibérations dont ces crédits ont été l'objet. J'observe que les chiffres que mon honorable ami a lus et qui sont, je n'en doute pas, extraits de la loi des finances telle qu'elle a été finalement votée par les Communes, ne diffèrent que bien peu de ceux que j'ai en main. J'explique cela par le fait que certains crédits peuvent avoir été mis de côté dans la Chambre des Communes. Mais dans l'ensemble, la différence est si insignifiante qu'elle ne mérite pas d'être mise en ligne de compte; elle ne s'élève seulement qu'à quelques milliers de piastres en tout.

Maintenant, nous constatons cette année qu'il y a déjà des prévisions budgétaires votées et imputables au capital, se montant à \$7,000,000 environ. Le total dans l'un et l'autre cas varie un peu pour la raison que j'ai déjà indiquée. Mes chiffres donnent \$6,900,000; en ajoutant cela au montant que j'ai déjà indiqué, on a une dépense globale d'un delà de \$48,000,000 à laquelle il est pourvu par les prévisions que nous avons maintenant devant nous, y compris le compte du capital et celui imputable au revenu consolidé.

Je désire signaler ces données et mon but est d'appeler l'attention de ces honorables Messieurs sur la position qu'ils occupent aujourd'hui vis-à-vis du peuple de ce pays en ce qui regarde cette question des dépenses.

Examinons ce qui se rattache à la dette. Si j'avais sous la main les résolutions votées par la conférence de Québec, vous constateriez, honorables Messieurs, que l'on s'est exprimé d'une manière très formelle sur le fait que la dette avait été augmentée d'une